

FORMATION PRÉPARATEUR·RICE EN PHARMACIE HOSPITALIÈRE EN APPRENTISSAGE

Présentation du métier

Le Préparateur en Pharmacie Hospitalière concourt à la préparation, à la dispensation et à la gestion des médicaments et dispositifs médicaux et aux opérations de stérilisation. Il participe, sous l'autorité technique du pharmacien responsable du secteur d'activité :

- > à l'approvisionnement,
- > la délivrance des médicaments et autres produits de santé,
- > à la réalisation des préparations magistrales et hospitalières
- > à la préparation des dispositifs médicaux stériles ainsi qu'à la préparation des médicaments radio-pharmaceutiques et anti-cancéreux.

Il est garant du traitement de l'information et du contrôle de la traçabilité.

⊕ DE LA FORMATION

POURQUOI CHOISIR LA FORMATION DE PRÉPARATEUR·RICE EN PHARMACIE HOSPITALIÈRE PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE ?

- > L'apprentissage permet d'acquérir de l'expérience tout en se formant
- > Secteur porteur
- > Forte employabilité
- > Formation rémunérée (frais pédagogiques pris en charge par l'employeur)
- > Formation en 1 an
- > Enseignement en adéquation avec une première prise de poste
- > Expérience reconnue dans le milieu professionnel
- > Exonération des frais d'inscription à la formation et à la CVEC

NOS ATOUTS

- > Un centre de formation au sein d'un CHRU
- > Une équipe pédagogique constituée de cadres PPH et de professionnels de santé (une centaine d'intervenants par an), experts dans leur domaine d'activité
- > Un plateau technique dédié à la reconstitution de médicaments cytotoxiques
- > Des apprentissages par la simulation en santé

LES AVANTAGES DU STATUT D'APPRENTI

- > Frais de scolarité pris en charge par l'employeur*
- > Salaire non imposable
- > Congés payés
- > Cotisations à la retraite
- > Statut ouvrant à des réductions au même titre que les étudiants

DIPLÔME PRÉPARÉ

- > Diplôme de préparateur en pharmacie hospitalière de niveau 5

◎ OBJECTIFS

COMPÉTENCES

- > Analyser les demandes et les ordonnances au regard des exigences techniques et réglementaires propres aux PUI
- > Analyser les prescriptions ou les demandes de dispositifs médicaux
- > Assurer la qualité des opérations pharmaceutiques réalisées en pharmacie à usage intérieur
- > Organiser, conduire et mettre en œuvre les préparations magistrales, hospitalières, les opérations de reconstitution et le conditionnement
- > Organiser, conduire et mettre en œuvre les préparations de médicaments radiopharmaceutique
- > Organiser, conduire et mettre en œuvre des opérations de stérilisation des dispositifs médicaux

APTITUDES

- > Intérêt pour le domaine de la santé
- > Aptitude pour l'attention, l'écoute et l'empathie
- > Aptitude à collaborer et travailler en équipe
- > Aptitude au raisonnement scientifique



CONDITIONS D'ACCÈS

MODALITÉS POUR INTEGRER LA FORMATION

- > Avoir un employeur
- > Signer un contrat d'apprentissage

PRÉ-REQUIS

- > Être titulaire du Brevet de Préparateur en Pharmacie
- > Avoir réussi la sélection d'entrée au CFPPH organisée de mars à juin de chaque année

DÉLAI D'ACCÈS

- > 3 mois maximum entre les résultats des sélections et l'entrée en formation

EN PRATIQUE

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DE LA FORMATION

Contenu de la formation théorique

- > Module 1 : «Analyser les demandes et les ordonnances au regard des exigences techniques et réglementaires propres aux PUI» 100h
- > Module 2 : «Analyser les prescriptions et les demandes de dispositifs médicaux» 90h
- > Module 3 : «Assurer la qualité des opérations pharmaceutiques réalisées en PUI» 70h
- > Module 4 : «Organiser, confectionner et mettre en oeuvre les préparations magistrales, hospitalières, les opérations de reconstitution et le conditionnement» 110h
- > Module 5 : «Organiser, conduire et mettre en oeuvre les préparations de médicaments radiopharmaceutiques» 60h
- > Module 6 : «Organiser, conduire et mettre en oeuvre des opérations de stérilisation des dispositifs médicaux» 110h
- > Module 7 : «Gérer les flux et les stocks de médicaments et de dispositifs médicaux dans l'environnement économique et réglementaire» 70h
- > Module 8 : «Traiter et transmettre des informations, travailler en équipe, conseiller et encadrer des personnes» 60h

Durée totale : 10 mois

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE : RYTHME D'ALTERNANCE

- > Formation en alternance : 2 ou 3 semaines en centre de formation / 2 ou 3 semaines en établissement de santé

ACCESSIBILITÉ

Conformément aux engagements pris par le CFA Santé du Centre-Val de Loire en faveur de l'accueil et de l'intégration des personnes en situation de handicap, cette formation est ouverte à toutes et à tous.

DES QUESTIONS ?

Notre référente handicap vous répondra :
02.47.47.74.47

LIEU DE FORMATION

2 rue Mansart, 37170 Chambray-lès-Tours

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- > La formation est validée par l'acquisition des huit compétences, évaluées par du contrôle continu relatif aux unités d'enseignement (UE) mais également par les évaluations de périodes pratiques et la production des écrits associés.

MÉTHODES MOBILISÉES

- > Les modalités pédagogiques sont ancrées dans une démarche active de l'apprenant. Plusieurs moyens et outils sont mobilisés et précisés dans le projet pédagogique ; cours magistraux, travaux dirigés, simulation en santé sous isolateur, travaux pratiques...en promotion entière ou groupe restreint, présentiel ou hybride.

POUR EN SAVOIR +



<https://www.chu-tours.fr/ecoles-du-chru-de-tours/preparateur-en-pharmacie-hospitaliere-en-apprentissage/>

RÉMUNÉRATION

16 à 17 ans

27 % du SMIC

18 à 20 ans

43 % du SMIC

21 à 25 ans

Salaire le plus élevé entre 53 % du SMIC et 53 % du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage

26 ans et plus

100 % du SMIC

Contact

Secrétariat CFA

☎ 02 47 47 74 47

✉ cfasante.cvl@chu-tours.fr

🌐 <https://www.chu-tours.fr/ecoles-du-chru-de-tours/preparateur-en-pharmacie-hospitaliere-en-apprentissage/>